

Le financement de la formation pour les utilisateurs du CPF

Parmi les utilisateurs du compte personnel de formation (CPF) entrés en formation en septembre 2022, 84 % financent la totalité du coût pédagogique de leur formation avec les droits disponibles sur leur compte, 12 % paient eux-mêmes une partie du coût pédagogique et 4 % bénéficient de financements complémentaires externes.

Un utilisateur sur six connaît le CPF dès le début de sa recherche de formation et attend d'accumuler de nouveaux droits pour s'inscrire, et un sur quatre sélectionne l'organisme de formation en fonction du prix proposé. Malgré ces stratégies, l'ensemble des coûts financiers engendrés par la participation à la formation pèse sur le quotidien pour 19 % des utilisateurs du CPF.

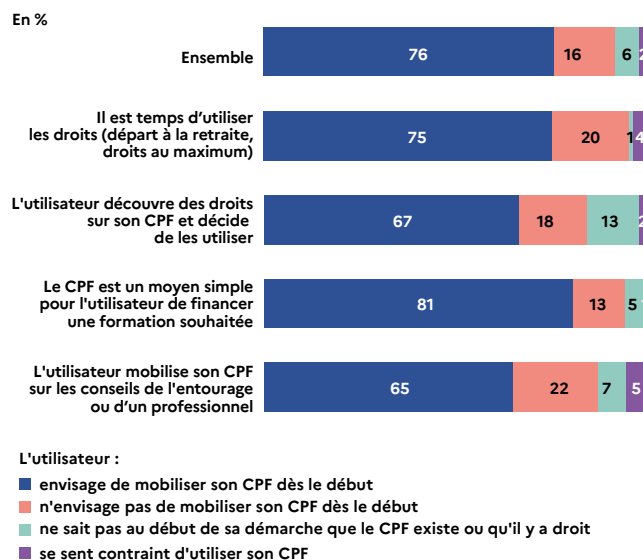
Toute activité professionnelle génère des droits à la formation qui sont enregistrés sur le compte personnel de formation (CPF). Ces droits peuvent être mobilisés tout au long de la vie professionnelle et sans intermédiaire, excepté pour les agents publics, afin de financer la totalité ou une partie des frais pédagogiques des formations disponibles dans le catalogue du service numérique Mon Compte Formation. Entre novembre 2019, date de la mise en place du parcours d'achat direct via Mon Compte Formation, et fin 2023, 4,7 millions de personnes se forment en mobilisant leur CPF¹.

Cette étude porte sur les utilisateurs qui mobilisent leur CPF sans intermédiaire, et entrent en formation en septembre 2022. Depuis la loi du 19 décembre 2022, des mesures sont prises pour sécuriser l'utilisation du compte (France Connect+), mais aussi pour lutter contre la fraude et le démarchage [1]. Dans ce contexte, les formations suivies à l'issue d'une démarche commerciale ou d'une utilisation forcée du compte sont exclues

de l'analyse [2]. Par ailleurs, cette étude porte sur une période antérieure à la mise en place, en mai 2024, d'une participation financière obligatoire de la part du détenteur du CPF lorsqu'il le mobilise.

Le CPF est une ressource bien identifiée par ses utilisateurs, puisque 76 % d'entre eux envisagent d'utiliser leurs droits CPF dès le début de leur recherche de formation (graphique 1). Ce pourcentage atteint 81 % parmi les utilisateurs indiquant que

GRAPHIQUE 1 | Envisager ou non d'utiliser le CPF dès le début de la recherche de formation, selon le contexte de mobilisation

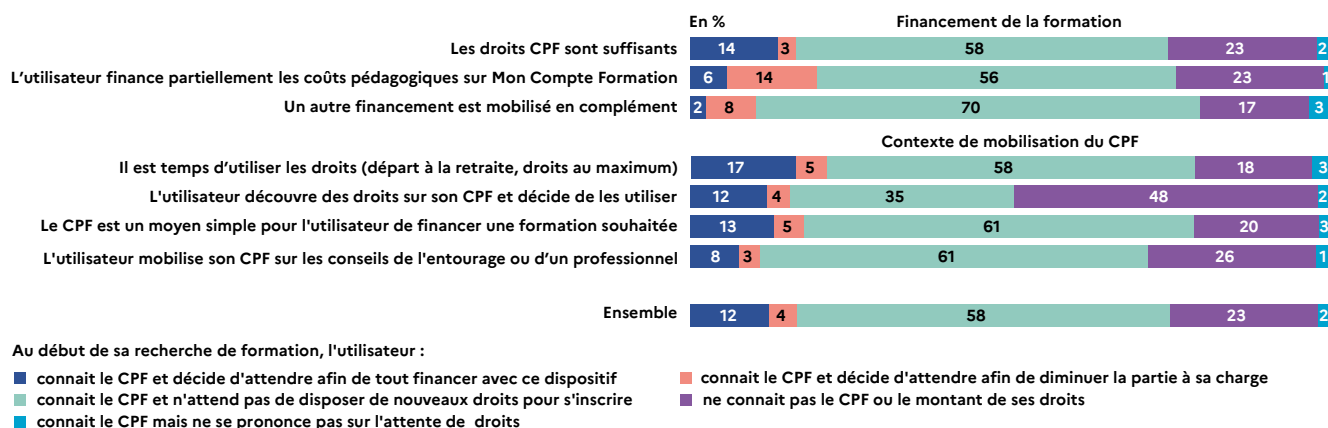


Lecture : 81 % des entrants en formation de septembre 2022, qui mobilisent le CPF car ils le considèrent comme un moyen simple de financer une formation souhaitée, envisagent de l'utiliser dès le début de leur recherche de formation. Champ : ensemble des utilisateurs du CPF sans intermédiaire inscrits à une formation commençant en septembre 2022, hors démarchage.

Source : France compétences-Dares, enquête CPF Entrants, 2022.

¹Source : SI-CPF, extraction mars 2024 ; traitement Dares.

GRAPHIQUE 2 | Connaissance du CPF et stratégie d'attente de nouveaux droits par les utilisateurs, selon le financement et le contexte de mobilisation du CPF



Lecture : 14 % des utilisateurs pour lesquels les droits suffisent à financer la formation connaissent le CPF au début de leur recherche de formation et attendent de nouveaux droits pour tout financer via ce dispositif.

Champ : ensemble des utilisateurs du CPF sans intermédiaire inscrits à une formation commençant en septembre 2022, hors démarchage.

Sources : France compétences-Dares, enquête CPF Entrants, 2022, et SI-CPF, extraction mars 2024.

mobiliser leur CPF est un moyen simple de financer une formation qu'ils souhaitent suivre ([tableau A en ligne](#)). Il est le plus bas (65 %) pour les utilisateurs mobilisant leur CPF sur les conseils de leur entourage ou d'un professionnel. Qu'ils envisagent ou non de mobiliser leurs droits dès le début de leur recherche, la grande majorité des utilisateurs connaissent le montant de leur solde CPF avant de commencer leur démarche : 60 % de manière précise et 17 % approximativement ([tableau B en ligne](#)).

Un financement de la totalité du coût pédagogique par le CPF dans plus de 8 cas pour 10

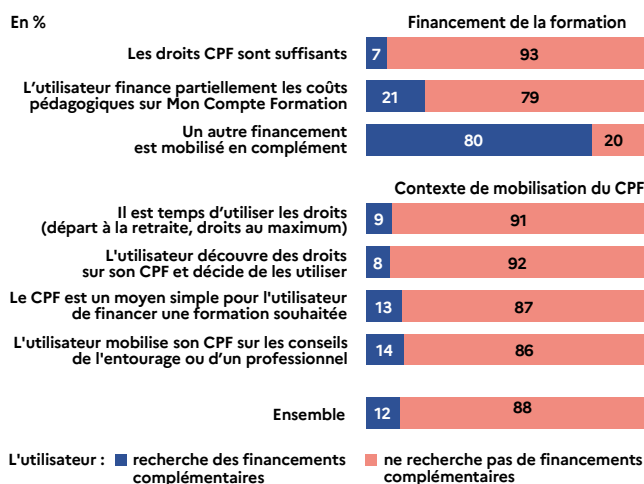
Pour 84 % des entrants en formation en septembre 2022, les coûts pédagogiques sont financés en totalité par leurs droits CPF (tableau 1). Parmi les 16 % pour lesquels ce n'est pas le cas, les trois quarts (12 %) paient eux-mêmes une partie du coût pédagogique via Mon Compte Formation : 49 % moins de 250 €, 33 % entre 250 et 1 000 € et 18 % 1 000 € ou plus ([tableau C en ligne](#)).

Pour 3 % des entrants en formation, France Travail (ex-Pôle emploi) finance l'ensemble du reste à charge, via un abondement au montant des droits CPF. Pour moins de 1 %, le complément du financement est entièrement assuré par des dotations versées par l'employeur sur le compte du titulaire (encadré). Certains Opco, les conseils régionaux ou l'État contribuent aussi au financement du coût pédagogique sous réserve que le titulaire remplisse certains critères prédéfinis. Cela concerne moins de 1 % des formations des entrants de 2022.

L'accumulation de nouveaux droits CPF comme un préalable à la formation pour un utilisateur sur six

Dès le début de la recherche de formation, un utilisateur sur six connaît déjà le CPF et attend d'avoir plus de droits avant de s'inscrire (16 %, graphique 2) : 12 % des utilisateurs attendent

GRAPHIQUE 3 | Recherche de financements complémentaires par les utilisateurs, selon le financement et le contexte de mobilisation du CPF



Lecture : 21 % des utilisateurs participant au financement des coûts pédagogiques via Mon Compte Formation recherchent des financements complémentaires.

Champ : ensemble des utilisateurs du CPF sans intermédiaire inscrits à une formation commençant en septembre 2022, hors démarchage.

Sources : France compétences-Dares, Enquête CPF Entrants, 2022, et SI-CPF, extraction mars 2024.

TABLEAU 1 | Financement des coûts pédagogiques de formation pour les utilisateurs du CPF entrés en formation en septembre 2022

	En %
CPF uniquement	84
CPF et financement complémentaire, dont	16
un financement du titulaire via Mon Compte Formation*	11,6
un abondement de France Travail uniquement	3,3
une dotation de l'employeur uniquement	0,5
un abondement versé par un Opco, un conseil régional ou l'État uniquement	0,2

* Y compris les 0,2 % d'utilisateurs qui participent au paiement du coût pédagogique via Mon Compte Formation et qui bénéficient également d'un financement externe de la part de France Travail, d'un conseil régional, d'un Opco, de l'État ou d'un employeur.

Lecture : 84 % des entrants en formation de septembre 2022 financent la totalité des coûts pédagogiques de leur formation avec leurs droits CPF.

Champ : ensemble des utilisateurs du CPF sans intermédiaire inscrits à une formation commençant en septembre 2022, hors démarchage.

Source : SI-CPF, extraction mars 2024.

afin de payer l'intégralité de la formation avec leur CPF et 4 % pour diminuer leur reste à charge. Les utilisateurs mobilisant le CPF du fait d'un départ prochain à la retraite ou d'un solde atteignant son maximum, connaissent davantage le CPF dès le début de leur recherche et attendent plus souvent de nouveaux droits pour tout financer via ce dispositif (17 %). Inversement, les utilisateurs qui paient une partie des coûts pédagogiques sur Mon Compte Formation attendent davantage pour réduire le montant à leur charge (14 %).

Plus d'un utilisateur sur trois connaît l'existence de financements complémentaires (37 %, [tableau D en ligne](#)). En revanche, seulement 12 % cherchent des financements en dehors de leurs droits CPF (graphique 3). Ce pourcentage est de 7 % pour les utilisateurs dont les droits CPF suffisent à financer la formation. Il atteint 21 % parmi les utilisateurs participant au financement des coûts pédagogiques, et 80 % parmi ceux bénéficiant d'un abondement externe.

Les utilisateurs négocient peu les caractéristiques de la formation en termes de programme, durée, date, financement ou coût. 53 % des utilisateurs n'ont pas la possibilité de modifier la formation proposée, 21 % ne savent pas si la formation peut être modifiée et ne le demandent pas, et 18 % le peuvent mais ne le font pas ([tableau E en ligne](#)). Ainsi, seulement 9 % des usagers modifient effectivement certaines caractéristiques de la formation.

Un choix de l'organisme de formation déterminé par le prix pour un utilisateur sur quatre

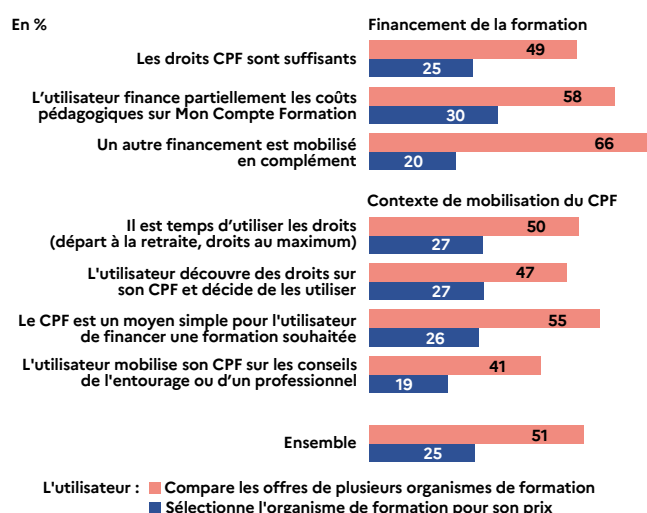
La moitié des utilisateurs comparent les offres de plusieurs organismes de formation au moment d'effectuer leur choix (51 %, graphique 4). Ils sont davantage à le faire lorsque le solde disponible sur leur CPF ne suffit pas à payer la totalité du coût pédagogique de la formation : c'est le cas de 58 % des utilisateurs contribuant eux-mêmes aux coûts pédagogiques sur Mon Compte Formation et de 66 % de ceux bénéficiant d'un autre financement complémentaire. Les utilisateurs comparent plus souvent les offres lorsqu'ils indiquent que le CPF est un

ENCADRÉ • Les possibilités de financement du CPF par les entreprises en 2022

Les employeurs du secteur privé peuvent augmenter les droits disponibles sur le compte CPF de leurs salariés à travers différents dispositifs : les dotations volontaires, les dotations correctives (en cas de non-respect des obligations de l'employeur en matière d'entretiens professionnels et de formation), les droits supplémentaires (dans le cadre d'un accord collectif qui prévoit une alimentation plus favorable) ou la dotation dont bénéficient certains salariés licenciés.

En 2022, ces différentes dotations ne peuvent pas être orientées par l'employeur vers une formation en particulier ; elles sont directement versées sur le compte du titulaire, qui utilise son CPF comme il le souhaite. Elles ne sont débitées que lorsque les droits CPF acquis par le bénéficiaire et les abondements automatisés ne suffisent pas à couvrir la totalité du coût de la formation.

GRAPHIQUE 4 | Stratégie des utilisateurs concernant la comparaison des offres et la sélection de l'organisme de formation pour son prix, selon le financement et le contexte de mobilisation du CPF

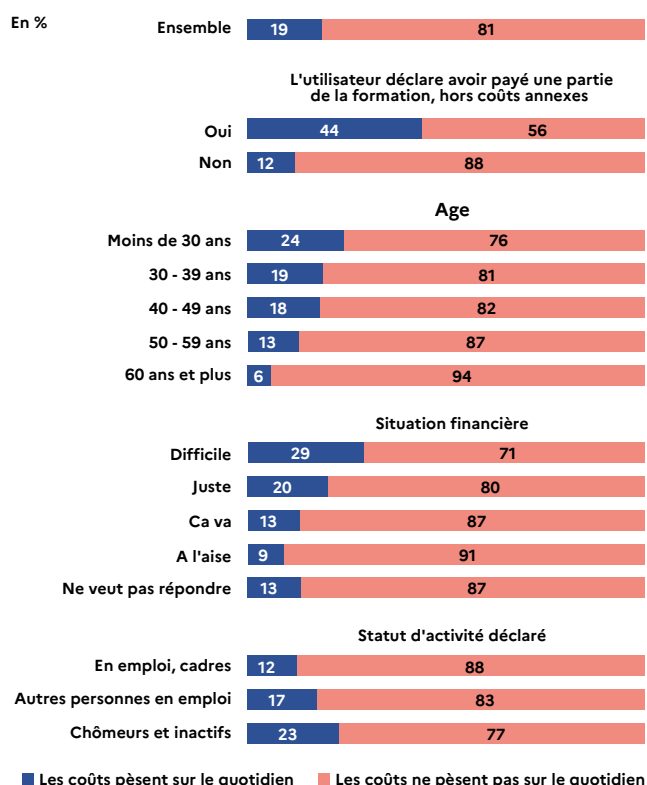


Lecture : 58 % des utilisateurs qui participent au financement des coûts pédagogiques via Mon Compte Formation comparent les offres de plusieurs organismes de formation.

Champ : ensemble des utilisateurs du CPF sans intermédiaire inscrits à une formation commençant en septembre 2022, hors démarchage.

Sources : France compétences-Dares, Enquête CPF Entrants, 2022, et SI-CPF, extraction mars 2024.

GRAPHIQUE 5 | Poids sur le quotidien du coût engendré par la participation à la formation CPF



Lecture : 24 % des utilisateurs du CPF entrant en formation en septembre 2022 et âgés de moins de 30 ans déclarent que les coûts engendrés par leur participation à la formation pèsent sur leur quotidien.

Champ : ensemble des utilisateurs du CPF sans intermédiaire inscrits à une formation commençant en septembre 2022, hors démarchage.

Sources : France compétences-Dares, Enquête CPF Entrants, 2022, et SI-CPF, extraction mars 2024.

moyen simple de financer une formation qu'ils souhaitent faire (55 %), que lorsqu'ils mobilisent leur droits CPF sur les conseils de l'entourage ou d'un professionnel (41 %).

Un utilisateur sur quatre sélectionne l'organisme de formation en raison du prix proposé (25 %). C'est plus fréquemment le cas pour les utilisateurs payant une partie du coût pédagogique de leur formation (30 %).

Des coûts associés à la formation pesant sur le quotidien d'un utilisateur sur cinq

21 % des utilisateurs du CPF entrant en formation en septembre 2022 paient une partie de la formation hors coûts annexes (hébergement, restauration, transport) ([tableau F en ligne](#)), tandis que seulement 12 % financent une partie des coûts pédagogiques via le site Mon Compte Formation (tableau 1). Ce résultat pourrait s'expliquer par l'existence de coûts engendrés par la formation s'ajoutant aux coûts pédagogiques et aux coûts annexes, tels que des frais de passage d'une certification non inclus dans le prix initial, ou encore l'achat de matériel et de logiciels nécessaires au suivi de la formation. Par ailleurs, 4 % des utilisateurs bénéficient d'aides financières autres que le financement des coûts pédagogiques pour suivre la formation, comme la prise en charge des frais de transport, d'hébergement, de garde d'enfant ou d'équipement en matériel pédagogique ([tableau D en ligne](#)).

19 % des utilisateurs déclarent que l'ensemble des coûts financiers engendrés par la participation à la formation pèsent sur leur quotidien (graphique 5). Ce pourcentage atteint 44 % parmi ceux qui déclarent payer une partie de la formation (hors coûts annexes). Le poids du coût de la formation sur le quotidien varie selon l'âge de l'utilisateur, sa situation financière ou encore son statut d'activité déclaré. Ainsi, 24 % des utilisateurs âgés de moins de 30 ans, qui financent plus souvent une partie de leur formation du fait d'un niveau de solde CPF moins élevé, déclarent un impact négatif du coût de la formation sur leur quotidien, contre 6 % chez les 60 ans et plus. Par ailleurs, plus la situation financière est difficile, plus les utilisateurs indiquent que les coûts de la formation pèsent sur leur quotidien : ils sont 29 % à le déclarer parmi les usagers les plus en difficulté financière, contre 9 % chez les plus à l'aise. Enfin, 23 % des utilisateurs se déclarant au chômage ou inactifs signalent que le coût de la formation pèse sur leur quotidien, alors qu'ils ne sont que 12 % chez les cadres.

Les caractéristiques de la formation, notamment le fait de préparer une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), contribuent aussi à ce que le coût engendré par la formation pèse sur le quotidien. Excepté pour les moins de 30 ans, ces résultats demeurent lorsqu'il est tenu compte des caractéristiques sociodémographiques de l'utilisateur, du contexte de mobilisation du CPF, des caractéristiques de la formation (durée, type de certification préparée), du fait de financer en partie la formation, et du montant des coûts pédagogiques financés par le titulaire sur Mon Compte Formation ([tableau G en ligne](#)). ●

Mathilde Valero (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Ballini C., Bismuth J., Carloni P. (France compétences), Estrade M.-A. (France compétences), Gauthier A., Louvet A., Tavan C., Valéro M. (2023), « [Quels sont les usages du compte personnel de formation ?](#) », Dossier Dares, février.

[2] Bismuth J. (2024), « [Le Compte personnel de formation en 2023 : baisse des entrées en formation](#) », Dares Résultats, n° 40, juillet.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère chargé du Travail ISSN 2267 - 4756

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
dares.presse@travail.gouv.fr

La Dares est la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques du ministère chargé du Travail. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

